**PRP — ANNEXE N
Programme d’aide aux officiels Québécois**

|  |
| --- |
| **IDENTIFICATION DU DEMANDEUR** |
| **Nom** |  |
| **Niveau de juge** |  |
| **Adresse**(N°, rue, ville, code postal) |  |
| **Cellulaire** |  |
| **Courriel** |  |
| **ÉVÉNEMENT EN LIEN AVEC LA DEMANDE** |
| **Titre de l’événement** |  |
| **Date de l’événement** |  |
| **Lieu de l’événement** |  |
| **Calibre de l’événement**  | [ ]  Interprovincial [ ]  National [ ]  International |
| **Équipe(s)/Athlète(s) participants** |  |
| **PRÉCISEZ LES RAISONS DE LA DEMANDE***A. Cheminement personnel**B. Cheminement nécessaire au maintien du niveau de juge**C. Cheminement nécessaire pour monter de niveau**D. Cheminement sur demande d’un club particulier* |
|  |

Date de la demande :

Signature de l’officiel demandeur :

**Principes de remboursement pour événement hors Québec**

Un programme d’aide aux officiels québécois (PAOQ) est prévu afin de supporter les demandes de remboursement pour les événements hors-Québec.

* Les officiels pourront faire une demande d’aide financière leur permettant de participer à un événement en lien avec leur profil.
* L’officiel concerné sera responsable d’acheminer, dans un délai minimum de 30 jours avant l’événement, une demande d’aide financière accompagnée de toutes les informations connues relatives à la demande.

Le CCO prendra connaissance de la demande et soumettra à GYMQC une recommandation du soutien envisagé pour l’officiel concerné. Le RDO en tant que mandataire de GYMQC, confirmera la décision de GYMQC et informera l’officiel concerné du remboursement, si possible 15 jours suivant le dépôt de la demande. Il est important que toute demande soit accompagnée de l’ensemble des informations nécessaires au déplacement, type d’hébergement et durée de l’événement.

**Programme politique générale du paoq**

***Demande d’aide financière de type A***

La demande d’aide financière de type A couvre deux situations possibles.

1. La première s’adresse aux officiels soucieux de couvrir le remboursement des dépenses inhérentes à un événement nécessaire au maintien du niveau de juge ou à l’obtention du niveau de juge selon le plan de carrière engagé et reconnu par la CCO.
2. La deuxième couvre la nécessité pour le programme d’avoir la présence d’un officiel selon le type d’événement identifié. Dans certains cas, la participation d’une équipe est liée à l’obligation de fournir les services d’un officiel sous peine d’amande monétaire.

La demande d’aide financière de type A permet le remboursement ***prioritaire***des dépenses minimales inhérentes au déplacement, à l’hébergement et aux frais de repas selon les per diem identifiés par la GYMQC. En raison des nouvelles directions prises par la Fédération Internationales de Gymnastique (FIG) et bien que GYMQC souhaite supporter complètement l’officiel lors d’un événement hors Québec pour le maintien de son niveau, les budgets ne pouvant pas toujours offrir cette possibilité, une demande de type A sera considérée prioritaire et recevra une aide variable de 50 à 100% selon les budgets disponibles.

***Demande d’aide financière de type B :***

La demande d’aide financière de type B s’adresse aux officiels soucieux de couvrir le remboursement des dépenses inhérentes à un événement utile au maintien du niveau de juge ou à l’obtention du niveau de juge selon le plan de carrière engagé et reconnu par la CCO.

La présence de l’officiel n’est pas obligatoire mais utile au développement de celui-ci.

Bien que le CCO et GYMQC souhaitent que l’officiel puisse bénéficier d’un événement hors Québec pour son développement personnel, les budgets ne pouvant pas toujours offrir cette possibilité, cette demande sera considérée sans priorité.

La demande d’aide financière de type B permet le remboursement ***partiel d’un minimum de 15% du total***des dépenses minimales inhérentes au déplacement, à l’hébergement et aux frais de repas selon les per diem identifiés par la FGQ.